

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	150
Artikel:	Fédération abolitionniste
Autor:	E.F.N.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où sont les 1588 abonnés ?...

Petite avance, petits pas, cette quinzaine. Nous n'enregistrons en effet que

3 abonnements nouveaux

dont l'un a surgi, de façon bien amusante, au cours de la réunion des abonnés de notre journal à Lausanne. A quand la suite ?

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

A VIS IMPORTANT.— Le 10 Novembre prochain, le MOUVEMENT FÉMINISTE célébrera le dixième anniversaire de sa fondation. Nous préparons pour cette occasion un numéro spécial avec quelques portraits, dont nous recommandons d'avance à nos amis la vente et la distribution. Prière de nous informer du nombre d'exemplaires que l'on désire, un tirage plus considérable devant être fait cette fois.

De-ci, De-là...

Sauvez les enfants !

L'Ouvroir « Sauvez les Enfants », qui doit quitter son local de l'Ecole Ménagère, 8, rue Rousseau, est transféré à l'Ecole enfantine des Bastions, où, grâce à l'amabilité du Département de l'Instruction publique et de la Ville de Genève, une grande salle du rez-de-chaussée a été mise à sa disposition.

Au seuil d'un nouvel hiver et considérant les appels pressants qui lui parviennent, soit des pays avoisinants, soit des régions plus lointaines, l'Ouvroir de Genève s'apprête à faire un nouvel effort. Les résultats obtenus sont fort encourageants et le Comité de l'Ouvroir remercie vivement toutes les personnes qui y ont collaboré. Il a la joie de voir avec quelle reconnaissance tous ces envois ont été reçus et comme ils sont jusqu'à présent tous arrivés à bon port. Les envois pour la Russie sont partis avec les trains de secours suisses et sont distribués dans la région de Tsaritsine par les délégués du Comité suisses de Secours aux Enfants et ceux de la Croix-Rouge suisse qui nous écrivent à quel point le manque de vêtements chauds se fait sentir. Des envois sont également partis dernièrement pour le Secours d'urgence en France; pour le délégué du Comité International de la Croix-Rouge en Pologne, où d'innombrables réfugiés continuent à affluer; pour Constantinople, où un home d'enfants arméniens vient de s'ouvrir sous la direction d'une amie suisse, et enfin pour les enfants suisses à l'étranger, auxquels l'Ouvroir de Genève tient à faire des dons spéciaux. Actuellement des caisses se préparent à destination de Budapest et Vienne pour des homes d'enfants avec lesquels le Comité est en relation personnelle et dont la situation s'aggrave rapidement. Enfin, les « paquets de Noël », que l'Ouvroir désire offrir chaque année à quelques œuvres genevoises, doivent se confectionner encore. Le travail ne manque pas. L'Ouvroir réitère donc son appel à toutes les bonnes volontés. Il est toujours ouvert les lundis, mercredis, vendredis et samedis, entre 2 et 5 heures. On peut y travailler ou y chercher de l'ouvrage. Tous les moindres dons en nature ou en argent seront reçus avec la plus vive reconnaissance.

Vins sans alcool.

En cet automne de l'an de grâce de 1922, où l'on annonce que, vu l'abondance de la récolte, alcool de fermentation et alcool de distillation vont couler à flots sur notre pays, on apprendra avec satisfaction l'installation en plein pays romand, à Morges, d'une succursale de la fabrique de vins sans alcool et de conserves alimentaires de Meilen. Les produits seront les mêmes que ceux que l'on fabrique en Suisse allemande, mais on y ajoutera plusieurs vins vaudois du cru, et on projette d'installer aussitôt que possible des machines pour la concentration par le froid, qui permettront l'exportation jusqu'aux Etats-Unis de fruits et de jus sans alcool. Nous signalons tout spécialement à l'attention de nos lecteurs cette entreprise, ajoutant que, comme toute entreprise nouvelle, elle a besoin d'argent, que des actions de 500 fr. avec dividende de 6 % ont été émises, et qu'il y a là, à la fois, un bon placement et une bonne action pour ceux que préoccupent le développement de l'alcoolisme et la situation économique de notre pays. S'adresser pour tout renseignement à M. Paul Daep, administrateur délégué, à Morges.

Fédération abolitionniste

L'Assemblée générale de la Fédération abolitionniste internationale a eu lieu à Bâle les 28 et 29 septembre dernier. « Assemblée générale » est peut-être un terme bien fort pour une réunion tout intime des principaux « leaders » internationaux, auxquels pas un seul membre de l'Association n'était venu se joindre. Pour être réduite à une quinzaine de participants, cette rencontre n'en a pas moins été utile et fort intéressante. Y assistaient: M^{me} Avril de Sainte-Croix, M. Hoffet (France), le prof. von Düring (Allemagne), M^{me} Dr Heers (Hollande), Misses Wilson, Willis et Neilans (Angleterre), et les membres de la Commission administrative.

En l'absence du président, M. de Graaf, retenu en Hollande, M. de Meuron, président de la Commission administrative, a ouvert et présidé les séances. Il a rappelé tout d'abord la mémoire de plusieurs travailleurs éminents, disparus depuis la dernière Assemblée: M. Léopold Monod, M. Richard Bergner, ce dernier fut longtemps membre très actif de la Commission; M^{mes} Jules Siegfried et Kath. Scheven, auxquelles le *Mouvement Féministe* a déjà rendu hommage. La mort de M^{me} Scheven est une perte sensible pour la Branche allemande, dont elle était la présidente respectée et admirée pour son intelligence remarquable, sa culture étendue et sa droiture absolue.

Le secrétaire a donné un bref compte rendu de son activité qui, cette année, s'est étendue aux pays nouveaux: Tchécoslovaquie et Autriche allemande, où la Fédération espère sous peu former des groupements abolitionnistes. Les questions administratives, budgétaires et statutaires ont clôturé cette première séance, et le soir, au Bernoullianum, un auditoire d'environ 400 personnes entendait M^{mes} Dr Parrel (Bâle), Avril de Sainte-Croix (Paris) et le prof. von Düring (Francfort) exposer les *Exigences actuelles de l'hygiène et de la morale sociales*, et démontrer que la doctrine abolitionniste est seule capable de concilier ces deux sciences que l'on est trop porté à opposer l'une à l'autre. Le lendemain, Miss Alison Neilans apportait un mémoire d'une haute inspiration. L'auteur, préoccupé de la jeunesse et de la formation des caractères, se demande, en face de la faillite des anciennes formules et des traditions délaissées de la morale chrétienne: quelle raison invoquer pour engager la jeunesse à pratiquer une morale élevée? Sur quelles bases faut-il édifier? Les yeux des jeunes sont ouverts sur une foule de problèmes ignorés de leurs devanciers; la menace des conséquences d'une conduite irrégulière ne les effraie pas, ils savent que la science leur viendra en aide pour les esquiver. C'est donc seulement en agissant sur leur être spirituel ou en éveillant celui-ci, qu'on parviendra à les convaincre que les relations illicites entre les sexes sont le plus souvent une insulte à l'amour, au respect de soi-même, et en plus sont nuisibles à la communauté.

Un autre sujet d'étude a été présenté par un membre de la Fédération habitant les Etats-Unis, et qui a communiqué le texte des nouvelles lois de ce pays sur les maladies contagieuses. Quelques-unes de ces lois sont tellement attentatoires à la liberté et même à la personnalité humaine, qu'en les lisant on se croit revenu aux temps de l'Inquisition: sur le simple *suspicion* d'une maladie contagieuse, les officiers de santé sont autorisés à violer n'importe quel domicile, et à faire subir à ses habitants une visite médicale avec ce qu'elle implique de plus odieux. Il va sans dire que ce sont et seront les femmes qui auront le plus à pâtrir de ce régime draconien, et la Fédération, dont un des premiers principes est le respect de la personnalité humaine, trahirait ses engagements si elle ne tentait un vigou-

reux effort pour entraver un mouvement qui pourrait fort bien être imité ailleurs. Elle va donc se mettre à l'œuvre dans la « libre » Amérique. Mais pour toute propagande il faut des fonds. Et l'on pense bien que la Fédération subit le sort commun : elle est en déficit; c'est ce qu'en terminant le secrétaire-trésorier n'a pas manqué de rappeler à l'Assemblée!

E. F.-N.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Au début de la session — la dernière avant la réélection des Chambres — les deux présidents ont fait l'éloge funèbre de leurs collègues décédés : M. Jean Sigg aux Etats et M. Rellstab au National.

L'ordre du jour comportait à peu près les mêmes sujets dans les deux salles : Discussion du rapport de gestion du Conseil Fédéral, déjà commencée en été; crédits pour parer à la crise industrielle, différences à régler à propos de la loi des droits d'auteur; initiative concernant la perception d'un prélèvement sur la fortune.

Le rapport de gestion n'a guère suscité que les critiques traditionnelles de députés, qui tiennent à démontrer à la galerie combien ils servent leur parti, et se font valoir avant les élections. Le Département des Finances a bouclé ses comptes avec un solde négatif de 104 millions. Un grand discours de son chef n'a pas ouvert d'horizon nouveau. De méchantes langues disent qu'on se serait trompé de tiroir et aurait apporté au National le rapport relatif au budget futur, au lieu de celui exposant la gestion passée! Les journalistes sont restés à peu près seuls à l'écouter.

Une chose est certaine, c'est qu'il n'existe pas en Suisse de fonctionnaires plus surveillés et plus critiqués que nos conseillers fédéraux. Voyez plutôt : Interpellation socialiste par la bouche de M. Reinhard, sur l'élévation du droit d'entrée sur les pommes de terre étrangères de fr. 1.50 par 100 kilogs. Interpellation de M. Minger (parti paysan) sur la protection absolument inefficace de la culture indigène de ce tubercule, culture qu'on réclamait à grands cris pendant la guerre. Réclamations des consommateurs de vin contre la convention commerciale hispano-suisse, qui prélèverait des droits trop forts. Reproches amers de la part des représentants de cantons viticoles, parce que la protection à laquelle ont droit nos propres vignobles est insuffisante!...

L'hiver s'annonce très mal quant à l'exportation de nos marchandises. Une industrie après l'autre vient implorer le secours de la Confédération, et on ne peut refuser aux uns ce qu'on a accordé à d'autres, d'autant plus qu'il est beaucoup plus moral d'enrayer le chômage en facilitant le travail, que d'assister les chômeurs. Ainsi on allouera 5 millions aux éleveurs de bétail, 6 millions à l'industrie horlogère et 5 millions à la broderie en Suisse orientale.

Un nouveau crédit de 50 millions est ouvert au Conseil Fédéral pour aide au chômage, soit 35 millions pour travaux à faire exécuter, et 15 millions pour l'assistance proprement dite. Une allocation spéciale pourra être versée aux chômeurs, comme l'année dernière, pour subvenir aux achats exceptionnels de l'automne et de l'hiver : 30 francs au maximum pour un célibataire, avec augmentation pour chaque personne à la charge du chômeur. La Confédération supportera la moitié des frais. Différentes demandes sont adressées au Conseil Fédéral au profit

d'enfants de chômeurs qui courrent le danger d'être sous-alimentés, d'apprentis et de jeunes gens sans travail à la sortie de l'école, et du devoir de développer de plus en plus les offices d'orientation professionnelle, car c'est la profession bien choisie qui « fait le bonheur de la vie. »

La loi fédérale sur les droits d'auteur a enfin terminé sa course de balle de tennis au Palais Fédéral. Heureusement pour nos auteurs que c'est la décision du Conseil des Etats, soutenue fortement par M. de Dardel au National, qui l'a emporté. Il s'agissait de savoir si un auteur resterait ou non propriétaire d'une œuvre éditée — théâtre ou musique, par exemple — au point de vue financier, et si la liberté lui serait réservée d'en interdire la représentation au cas où les conditions d'exécution porteraient préjudice à l'œuvre. Nous ne partageons pas les craintes des sociétés d'amateurs ou de bienfaisance de se voir refuser le droit d'exécution des pièces, ou de ne l'obtenir qu'à des prix exorbitants. La concurrence est grande et nos auteurs seront trop heureux de se savoir joués, de se faire connaître, pour accumuler les difficultés. Et nous demandons le respect de la propriété intellectuelle aussi bien que de toute autre. Cette protection a du reste une portée internationale; déjà nos auteurs étaient menacés de boycottage de la part de sociétés étrangères, si le projet primitif avait été voté.

Le rapport de M. Motta sur la S. d. N. a réveillé l'opposition socialiste. M. Graber réclame la nomination des délégués par l'Assemblée fédérale ou par le peuple, et M. Platten demande que la Suisse sorte de cette entreprise d'assurance mutuelle des vainqueurs! M. Motta démontre que les résultats obtenus jusqu'ici en faveur de la paix sont déjà très appréciables, que la S. d. N. se développera et comprendra tôt ou tard l'Allemagne et la Russie. Son rapport est adopté par une forte majorité. Il ressort toutefois de chacune de ces discussions que le peuple suisse attend de l'influence de la Société des Nations, non pas un *statu quo*, mais une réduction sérieuse des armements.

Le gros morceau de la session, qui met d'ailleurs tous les esprits en fermentation en ce moment, ce fut l'initiative socialiste pour la perception d'un prélèvement sur les fortunes dépassant 80.000 francs, dans le but de constituer un fonds pour l'assurance-vieillesse. Ce prélèvement entraîne de si graves dangers économiques, en ce moment de crise, que le Conseil des Etats l'a repoussé à l'unanimité. Au National, la discussion a été plus vive, il fallait s'y attendre; mais il semble presque que les socialistes aient reconnu qu'une mesure aussi hardie contre les entreprises industrielles pourrait avoir des répercussions financières désagréables jusque dans leurs rangs. Certains d'entre eux parlaient sans grande conviction. M. Platten, l'enfant terrible, a avoué que l'opération renouvelée à deux ou trois reprises conduirait à la socialisation de la production. Un contre-projet de M. Schär, de Bâle, de ne toucher que les personnes physiques par un prélèvement ne dépassant pas les 10% de la fortune, pour aider à couvrir les dettes fédérales, a été repoussé. Enfin les représentants du peuple ont recommandé le rejet de l'initiative par 129 voix contre 48 (socialistes, communistes et MM. Baumann, Enderli et Willemin). Nous reparlerons plus en détail de cette importante question dans un article spécial.

Le Conseil des Etats a avancé d'un petit pas dans la question des assurances sociales. On décide de porter le premier effort sur l'assurance-vieillesse, urgente entre toutes. Une proposition de M. Musy, en dernière heure, de ne consacrer aux assurances sociales qu'une somme fixe de 40 millions du revenu de l'impôt sur le tabac, et de réservé un excédent probable à d'autres dépenses, a forcé à renvoyer encore la votation à la